

La gestion des factures et des dettes en cas d'urgence

Lorsqu'une crise survient, la gestion des liquidités peut devenir difficile. Si vous avez de la difficulté à payer vos factures, cela peut entraîner encore plus de stress. Faites ce que vous pouvez pour reprendre le contrôle de vos paiements et de vos liquidités.

1

Vérifiez s'il y a de l'argent que vous pouvez réclamer. Faites une demande pour obtenir les prestations gouvernementales et le soutien financier d'urgence offerts.

Pendant la pandémie de COVID-19, la [prestation canadienne d'urgence](#) offre 500 \$ par semaine aux Canadiens qui ont cessé de travailler ou qui ont un revenu partiel en raison de la situation d'urgence. Si possible, assurez-vous d'être à jour lorsque vous faites votre déclaration de revenus afin de demeurer admissible à d'autres prestations comme le crédit pour la TPS/TVH, l'allocation canadienne pour enfants, et plus encore.

2

Occupez-vous tout d'abord de vos dépenses les plus importantes.

Accordez la priorité aux plus importantes factures : loyer, hypothèque, nourriture, services publics. Ensuite, voyez ce qui vous reste pour couvrir d'autres besoins et des désirs ou même pour en mettre de côté.

3

Réduisez vos dépenses là où vous le pouvez.

Pendant une crise, il peut être tentant de dépenser plus sur des produits d'impulsion. Mais gardez à l'esprit que votre « futur vous-même » pourrait avoir besoin de cet argent! Si vous avez encore de l'argent qui rentre, continuez à payer vos factures à temps afin de rester en règle avec vos créanciers.

4

Voyez avec vos créanciers si vous pouvez reporter les paiements. Ils offrent peut-être des options d'allègement d'urgence.

- Pendant la pandémie de COVID-19, le [remboursement des prêts d'études](#) est suspendu jusqu'au 30 septembre 2020.
- Les [grandes banques du Canada](#) offrent le report des paiements de carte de crédit. Adressez-vous à votre banque pour demander cette aide.

5

Voyez avec votre banque pour reporter le paiement de votre hypothèque.

Si vous êtes en règle et que vous avez été touché financièrement par une situation d'urgence, des mesures d'aide pourraient vous être offertes.

- Pendant la pandémie de COVID-19, les [plus grandes banques du Canada](#) offrent le report des [paiements hypothécaires](#).

6

Si vous avez de la difficulté à payer votre loyer, voyez si de l'aide aux locataires est offerte dans votre région.

- Pendant la pandémie de COVID-19, [certaines provinces](#) offrent un soutien du revenu, des suppléments au loyer et le gel des expulsions.

La gestion des factures et des dettes en cas d'urgence

7

Attention aux escroqueries.

Pendant une crise, les fraudeurs tenteront d'exploiter les craintes en diffusant des informations erronées. Faites attention aux appels téléphoniques, courriels ou textos qui promettent des choses qui semblent « trop belles pour être vraies ».

- [Protégez-vous contre les fraudes pendant la pandémie de COVID-19.](#)

8

Empruntez en toute sécurité.

Si vous avez besoin d'emprunter de l'argent pour couvrir vos dépenses, évitez les emprunts à taux d'intérêt élevé comme les prêts sur salaire. Le taux d'intérêt d'une carte de crédit ou d'une marge de crédit à la banque est probablement beaucoup moins élevé.

- Bon nombre d'établissements financiers, de banques et de caisses populaires offrent actuellement certains allègements, comme le [report du prêts personnels](#).

9

Élaborez un plan de gestion des appels des créanciers ou des agences de recouvrement.

Si vous recevez des appels de créanciers ou d'agences de recouvrement, expliquez calmement votre situation et demandez des options de report de paiement. N'acceptez pas un plan de paiement si vous ne pouvez pas vous le permettre financièrement. Les mesures d'aide gouvernementales liées à la COVID-19 sont destinées à couvrir les frais de subsistance de base comme le logement, la nourriture et les services publics.

- S'ils continuent de vous appeler, communiquez avec votre organisme local de conseil en crédit sans but lucratif ou avec votre conseiller budgétaire pour obtenir des conseils précis ou communiquez avec votre organisme provincial de protection des consommateurs.
- [Trouvez un conseiller en crédit sans but lucratif dans votre communauté.](#)

10

Cherchez de l'aide spécialisée en matière de dette.

Si vous faites face à une dette importante, cherchez un soutien spécialisé.

- Un [conseiller en crédit](#) ou un [conseiller budgétaire](#) sans but lucratif peut examiner votre situation personnelle, vous aider à déterminer vos options et créer un plan d'action.
- Si vous avez besoin d'une aide plus structurée, par exemple, pour une faillite, c'est quand même une bonne idée de contacter en premier votre organisme local de conseil en crédit sans but lucratif. Ils examineront votre situation et, le cas échéant, ils vous aiguilleront vers un syndic autorisé en insolvabilité fiable qui vous aidera.
- **Attention aux organisations qui facturent des frais de consultation à l'avance.** Un organisme sans but lucratif vous offrira une consultation sans frais pour déterminer les meilleures étapes à suivre.

11

N'oubliez pas de prendre soin de votre santé et de votre sécurité.

Les situations d'urgence sont temporaires, et c'est important de faire de votre mieux et d'y aller une journée à la fois. Demandez de l'aide si vous en avez besoin, prenez soin de vous-même et de votre famille du mieux que vous pouvez et restez en sécurité.